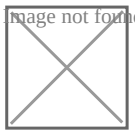

Calendrier fiscal 2024: les dates à retenir

Conseils pratiques publié le **10/04/2024**, vu **1255 fois**, Auteur : Isabelle Gauthier BG2C finances

La campagne d'impôt sur le revenu 2023 et IFI 2024 s'ouvre. L'occasion de faire le point sur les principales dates à ne surtout pas manquer.

Les déclarations pré-remplies seront envoyées par voie postale entre le 27 mars et le 26 avril 2023. Le service de déclaration en ligne impots/gouv.fr doit s'ouvrir le 11 avril 2024.

RAPPEL : Pensez à vous connecter sur votre espace personnel pour mettre à jour la déclaration relative aux biens immobiliers que vous possédez.

Ø IMPOT SUR LE REVENU 2023 :

- **Formulaires papier :** Pour tous les contribuables français quel que soit leur lieu de résidence, la date limite de dépôt des déclarations papier est fixée au **21 mai 2024.**

Rappel : sauf exception (âge avancé, absence d'accès aux moyens de technologie modernes, etc), le mode de déclaration applicable par principe est la déclaration en ligne, depuis l'espace fiscal personnel disponible sur impots.gouv.fr

- **Déclarations en ligne**

Le service de déclaration en ligne sera ouvert jusqu'aux dates limites suivantes établies par département :

- départements **01 à 19** et **non-résidents** : mardi **23 mai 2024** à 23h59
- départements **20 à 54** : jeudi **30 mai 2024** à 23h59
- départements **55 à 976** : jeudi **6 juin 2024** à 23h59

Ø IMPOT SUR LA FORTUNE IMMOBILIERE (IFI) 2024

Pour mémoire, le dépôt de la déclaration IFI se fait désormais en même temps que le dépôt de la déclaration de revenus.

Ø SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

La date limite de dépôt pour les déclarations 2072 est fixée au 3 mai cette année. Dans sa grande mansuétude, l'administration fiscale octroie un délai de 15 jours supplémentaires si vous déclarez en ligne (ce qui est la norme désormais), donc 18 mai en dernière limite.

MAJ LE 21/03/2024

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés